

COMMUNE DE CINQUEUX

Compte rendu de la séance du Conseil municipal

du 14 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Etaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Marc TEINTURIER, Philippe POUDE, Jean-Loup ARCHAMBEAUD, Mmes Audrey JEHANNE, Yvelise BACOT (arrivée à 20h45), Claude ARCHAMBEAUD, MM. François GUERLIN, Olivier BIRGEL, Yves DONATI, Mme Isabelle SEVERIN, M. Paulo FERREIRA, Mme Emilie DALLE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mme Yvette CHARDIN et M. Denis LAVERRE.

Absentes excusées avec pouvoir : Mme Isabelle FRONIA (pouvoir à Mme Audrey JEHANNE) et Mme Monique COPIN (pouvoir à M. Marc TEINTURIER).

Excusé : M. Raymond LELEU.

Secrétaire de Séance : Mme Claude ARCHAMBEAUD.

Approbation du compte rendu de la séance du 03 Septembre 2015.

Le compte rendu de la séance du 03 septembre 2015 n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

1- Projet "Les Eraines" **Devis Actualisé**

Monsieur le Maire remémore aux membres du conseil le projet de construction d'une maison médicale en rez-de-chaussée et de deux logements à l'étage.

Dès l'obtention d'éléments plus précis tels que résultat du marché d'architecte, devis, plans...et après les réunions de travail du conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique afin de présenter les premières esquisses aux Cinquatiens.

Arrivée de Mme BACOT à 20h45.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le devis de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise) actualisé au 05 octobre 2015 sur la globalité du projet (maison médicale, voies d'accès et le parking)

Il informe que des dossiers de demande de subvention ont été déposés et il annonce au conseil municipal que le projet sera subventionné par le Conseil Départemental pour un montant de 208 090,00€ : Soit 38% du devis global du projet diminué du coût de la création des deux logements destinés à la location qui ne sont pas subventionnables.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une abstention, M. VANDENBERGHE) valide le devis actualisé de l'ADTO.

Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que selon la note du Conseil Départemental de l'Oise en date du 28 juillet 2015, il est désormais autorisé de cumuler entre les aides départementales avec d'autres financeurs, quels qu'ils soient, sous la seule réserve que l'auto financement minimum réglementaire à la charge de la commune soit respecté.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de déposer un dossier au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

Choix de l'Architecte

Monsieur le Maire, au vu de l'avancement du dossier et des aides obtenues, propose le lancement du marché du choix de l'architecte.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une

abstention, M. VANDENBERGHE) autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer le marché pour le choix de l'architecte du projet "Les Eraines".

2- Eglise. Travaux sur toiture.

Monsieur le Maire rappelle que des fuites ont été constatées sur les rampants de l'église.

Un devis d'un montant de 6 000,00€ HT de l'entreprise LECOMTE est parvenu en mairie, comprenant le remplacement des tuiles plates, l'arrachage des arbustes, le nettoyage du chéneau et la réparation des gouttières.

Monsieur le Maire rappelle également que 3 000,00€ restent à venir de l'assurance du sinistre des dernières grêles.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis de l'entreprise LECOMTE de Les Ageux pour un montant HT de 6 000,00€.

3- Vidéo protection. Demande de subvention et lancement du marché.

Monsieur le Maire, à la demande de Cinquatiens, en appui à l'opération voisins vigilants, avec l'aval de la gendarmerie, et suite à la recrudescence des vols et effractions, souhaite rouvrir le dossier de vidéo protection.

Une subvention au taux communal bonifié de 38% du montant HT de l'installation peut être accordée par le Conseil Départemental de l'Oise, cumulable avec l'aide de 20 à 30% du Département au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Lors de la précédente mandature, une étude a déjà été faite. Les propositions datant de 6 ans, sont obsolètes et il est nécessaire de les actualiser.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à faire actualiser les devis et à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et auprès du Département au titre du FIPD.

Madame CHARDIN rappelle l'intérêt des radars pédagogiques pour faire ralentir la circulation.

Monsieur le Maire répond que ces nouvelles dépenses seront reconsidérées après réception des chiffrages des projets en cours.

4- Accessibilité. Mise en place du calendrier retenu pour la réalisation des opérations dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic de mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux recevant du public a été établi par le Cabinet CITAE de Clichy, suite à l'Audit fait par la Communauté de Commune des Pays d'Oise et d'Halatte.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur POUDE, Adjoint en charge du dossier.

Le premier bilan s'élevait à 139 193€HT suivi après négociations d'un second de 63 315€HT.

Après étude et demande de dérogation (pour certains travaux de l'école notamment) le montant des travaux à effectuer s'élève à 52 478,60€HT.

Trois dérogations restent à demander pour les salles du Parvis et Bellevue de l'ancienne mairie et pour la petite salle de l'espace Maurice Guerlin.

Monsieur POUDE informe que la dérogation pour l'Eglise, présentée par le service des Architectes des Bâtiments de France a été acceptée.

Il est proposé une programmation des travaux sur six ans étalée comme suit :

Ordre	Année de réalisation	Bâtiment	Montant des Travaux HT
I	2016	Grande salle	8 500,00€
II	2017	Petite salle + extérieurs	6 115,00€ (5 400,00€+685,00€)
III	2018	Mairie + périscolaire + église	5 607,50€ (3 305,00€+1 560,00€+742,50€)
IV	2019	Ancienne mairie RDC + extérieurs	7 434,00€ (300,00€+7 131,00€)
V	2020	Ancienne mairie Etage	7 917,60€
VI	2021	Ecole	16 904,50€
Total			52 478,60€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) et valide son contenu.

5- Election de deux délégués au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

Conformément aux statuts, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection, de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

➤ DELEGUE TITULAIRE :

Est candidate et élue à l'unanimité : **Mme Audrey JEHANNE**

➤ DELEGUE SUPPLEANT :

Est candidat, et élu à l'unanimité : **M. Jean-Loup ARCHAMBEAUD**

Monsieur VANDENBERGHE demande à quelle date Cinqueux sera desservi.

Monsieur le Maire répond que Cinqueux, comme les communes nord de la CCPOH ne sera pas desservie avant 2019 (au lieu de 2017 initialement prévu).

Questions Diverses.

- Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement des travaux en cours.

- Extension Espace Maurice Guerlin. Création d'une cuisine.

Les travaux se déroulent selon le calendrier prévu. Les menuiseries devraient être installées fin novembre.

- Le Clos Moreau.

Le marché de consultation des entreprises pour la création de deux logements est en cours et sera clos le 27 octobre prochain.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier de Mme BONTEMPS au sujet de la voie privée donnant sur la rue de Sacy-le-Grand

22h00 Départ de Monsieur BIRGEL.

- Monsieur VANDENBERGHE demande si l'acte concernant le transfert de voirie de la Résidence de l'Eglise dans le domaine communal est terminé.

Monsieur le Maire lui répond que l'acte est finalisé et a été déposé auprès des services des hypothèques.

- Madame CHARDIN demande la date de parution du prochain Cinquatien.

Il lui est répondu qu'il est en cours de préparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et vingt cinq minutes.

Le Maire.